

**Service instructeur**

**N° CP-2013-11-2-3**

Service du Développement économique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

**Service consulté**

**CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013  
PROJET CULTUREL ET TOURISTIQUE DE LA STATION DES TROIS-EPIS**

Résumé : Il vous est proposé d'attribuer, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010 2013, une subvention de 100 000 €, en faveur du SIVOM des Trois-Epis pour le projet culturel et touristique de la station des Trois-Epis.

Le Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013 a acté une subvention de 100 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable de 500 000 €, pour le projet culturel et touristique de la station des Trois-Epis.

Le SIVOM des Trois-Epis, maître d'ouvrage du projet avait pour objectif, dans le cadre de ce projet, de restructurer l'espace public de la station dans une stratégie de réaffirmation de l'attractivité touristique et de redynamisation de l'économie locale du site au travers :

- de la création de trois jardins thématiques ;
- d'un projet urbain pour valoriser les espaces publics ;
- d'un projet artistique portant notamment sur la création de trois portes et d'un cheminement.

Au final, le SIVOM a choisi de concrétiser la création de trois jardins thématiques ainsi que la valorisation des espaces publics et de reporter ultérieurement la création de 3 portes et d'un cheminement.

Le montant des travaux s'établit finalement à :

- 201 329,20 € HT pour les jardins ;
- 422 038,53 € HT pour la partie relative à l'aménagement urbain, dont une tranche conditionnelle à hauteur de 138 180 €,

soit 623 367,73 € HT au total.

Les cofinancements prévus pour ce projet sont les suivants :

- FNADT : 99 100 € (20 %)
- Région Alsace : 149 275 € dont : 50 675 € (25 % pour les jardins)  
98 600 € (19,90 % Convention de Massif)
- Département du Haut-Rhin : 100 000 € (20 %)

Comme prévu dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried 2010-2013, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 €, représentant 20 % d'un montant de dépenses plafonné à 500 000 €, au SIVOM des Trois-Epis pour le projet culturel et touristique de la station des Trois-Epis.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention de 100 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 €, au SIVOM des Trois-Epis pour le projet culturel et touristique de la station des Trois-Epis ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 DÉCEMBRE 2013

Contrats de Territoires de Vie Colmar, Fecht et Ried  
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00015	<b>SIVOM DES TROIS EPIS</b> Projet touristique et culturel de la station des Trois Epis Montant du projet : 500 000,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 149 275,00 €	500 000,00	20%	100 000,00
			Total	100 000,00